

1. Coordonnées de l'institution

Nom de l'institution :		N° ONSS	
Adresse :			
Nom de la personne de contact		Fonction	
Téléphone		Mail	

2. Formations concernées (fournir les attestations d'inscription)

N°	Organisme/école	Intitulé	Dates	Nbre d'heures	Nbre de personnes
1					
2					
3					
TOTAL					

3. Modalités d'embauche envisagées

Période d'embauche :	Du		Au	
☐ Extension au contrat de travail d'une personne à temps partiel ☐ Recours à un service externe de remplacement		☐ Engagement d'une nouvelle personne ☐ Recours à une société d'intérim		
Motivation du choix de la modalité				

4. Budgets prévus

Nombre d'heures de formation plafonnées comme si les personnes étaient à temps plein (+ 25% si CESS Max)		X 35€	
Nombre d'heures de formation plafonnées en fonction du régime de travail		X le coût horaire pris en compte par le service CEP	
Coût prévu de l'embauche		Montant demandé au Fonds	

5. Consultation du personnel, concertation paritaire et signature

En cas de présence dans votre institution d'un organe de concertation sociale

► Veuillez informer l'ensemble du personnel et joindre l'avis des représentants syndicaux.

AVIS SYNDICAL		
NOM et Prénom	NOM et Prénom	NOM et Prénom
Mandat : ☐ DS ☐ CPPT ☐ CE	Mandat : ☐ DS ☐ CPPT ☐ CE	Mandat : ☐ DS ☐ CPPT ☐ CE
Organisation syndicale	Organisation syndicale	Organisation syndicale
☐ CSC-CNE ☐ FGTB-SETCa ☐ SYNOVA	☐ CSC-CNE ☐ FGTB-SETCa ☐ SYNOVA	☐ CSC-CNE ☐ FGTB-SETCa ☐ SYNOVA
Signature	Signature	Signature

À défaut de représentation syndicale au sein de votre institution,

► Compléter l'attestation sur l'honneur ci-dessous **et** envoyer l'acte de candidature aux secrétariats régionaux des trois organisations syndicales par mail

J'atteste que le personnel de l'institution a été informé de la demande.

Date et signature	Nom et fonction

6. Liste des personnes salariées de la CP 332 et concernées par le suivi d'une formation reconnue dans le cadre du Congé Education Payé

NOM	Prénom	Niveau diplôme ¹	Régime de travail en %	N° de la Formation	Nombre d'heures de formation (non plafonnées)	Nombre d'heures de formation (plafonnées)* comme si la personne était à temps plein	Nombre d'heures de formation (plafonnées)* en fonction de son régime de travail
TOTAL							

Extraits des Conditions générales

- Les personnes en formation doivent être engagées au moins à mi-temps
- Les formations doivent être reconnues dans le cadre du Congé-éducation Payé

*Le volume maximum d'heures plafonnées correspond au volume d'heures reconnues par le cadre du congé éducation payé, en fonction de la formation :

- 120 heures par année scolaire
- 180 heures si la formation est reconnue comme telle au CEP (par exemple formation menant à un métier reconnu en pénurie ou si la personne n'a pas le CESS
- Augmentées de 25% si la personne dispose au maximum d'un CESS

Quel que soit le régime de travail de la personne

¹ CEB : Certificat d'études de base (études primaires) ; CESI : Certificat d'études secondaires inférieures ; CESS : Certificat d'études secondaires supérieures ; SUP COURT : Diplôme de l'Enseignement Supérieur de type court ; SUP long : Diplôme de l'Enseignement Supérieur de type long